



ANNEXES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PARTIE II

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

ANNEXE "A" Ventilation des usages et des activités

ANNEXE "B" Grilles des usages et des activités

ANNEXE "C" Plan d'aménagement d'ensemble Beside Destination Cabins phase I et ses annexes I, II, III et IV

ANNEXE A

VENTILATION DES USAGES ET DES ACTIVITÉS

Les activités non mentionnées à l'intérieur de ces groupes seront classifiées par similitude aux usages énumérés.

VENTILATION DE L'USAGE RÉSIDENTIEL

GRUPE 10 000 USAGE RÉSIDENTIEL

11 000 UNIFAMILIALE

11 100 isolée
11 200 jumelée
11 300 groupée

12 000 BIFAMILIALE

12 100 isolée
12 200 jumelée
12 300 groupée

13 000 MULTIFAMILIALE

13 100 isolée
13 200 jumelée
13 300 groupée

14 000 COMMUNAUTAIRE

15 000 MAISON MOBILE

16 000 REFUGE EN MILIEU BOISÉ

VENTILATION DE L'USAGE RÉCRÉO – TOURISTIQUE

GROUPE 20 000 USAGE RÉCRÉO–TOURISTIQUE

21 000 SOCIO-CULTURELS

21 001	Salle de spectacles, service de théâtre et autres spectacles
21 002	Salle de réception
21 003	Salle de concert
21 004	Auditorium
21 005	Cinéma
21 006	Amphithéâtre
21 007	Ciné-parc
21 008	Galerie d'art
21 009	Et autres établissements similaires

22 000 RÉCRÉATIF INTENSIF

22 001	Mini- golf
22 002	Glissades d'hiver
22 003	Glissades d'eau
22 004	Terrain de tir (excluant des armes à feu)
22 005	Parc d'amusement
22 006	Piscine
22 007	Centre de ski
22 008	Boutique de sport et plein air
22 009	Centre de loisirs
22 010	Jardin zoologique
22 011	Ferme cynégétique (plus de 40 hectares)
22 012	Camp de vacances
22 013	Base de plein-air
22 014	Golf
22 015	Centre équestre
22 016	Pisciculture
22 017	Pourvoirie
22 018	Camping avec service
22 019	Plage publique
22 020	Spa
22 021	Et autres établissement similaires

23 000 RÉCRÉATIF EXTENSIF

23 001	Camping sans service
23 002	Sentier récréatif (ski de fond, raquette, vélo, marche ...)
23 003	Location d'équipement de loisir
23 004	Centre d'interprétation de la nature
23 005	Centre de loisirs canins
23 006	Et autres établissement similaires

VENTILATION DE L'USAGE COMMERCIAL

GROUPE 30 000 USAGE COMMERCE, SERVICE, HÉBERGEMENT, ENTREPRISE RURALE

31 000 COMMERCE ET SERVICE

Sont de ce sous- groupe les établissements de vente de produits alimentaires et autres produits d'usage domestique généralement de consommation quotidienne, tel que :

31 100 BIENS LIÉS À L'ALIMENTATION

- 31 101 Épiceries
- 31 102 Supermarchés d'alimentation
- 31 103 Alimentation spécialisé (boucherie, boulangerie, produits biologiques, prêt-à-manger...)
- 31 104 Centre commercial
- 31 105 Marché public
- 31 106 Et autres établissements similaires

31 200 BIENS DE CONSOMMATION COURANTE

Détaillants de biens non comestibles

- 31 201 Fleuristes
- 31 202 Tabagies
- 31 203 Librairies
- 31 204 Papeteries
- 31 205 Articles de sports
- 31 206 Chaussures
- 31 207 Vêtements
- 31 208 Bijoux
- 31 209 Tissus
- 31 210 Jouets
- 31 211 Journaux et revues
- 31 212 Pharmacies
- 31 213 Boutique d'artisanat
- 31 214 Et autres établissements similaires

31 300 SERVICES PERSONNELS

Services offerts à la personne directement

- 31 301 Coiffures
- 31 302 Ménages
- 31 303 Salons mortuaires
- 31 304 Studios de danse
- 31 305 Traitements de beauté
- 31 306 Studios de santé
- 31 307 Gymnase incluant un centre d'entraînement / centre sportif
- 31 308 Et autres établissements similaires

31 400 SERVICES AUX BIENS PERSONNELS

Services offerts aux biens des personnes

- 31 401 Blanchisseries, nettoyage à sec, pressage
- 31 402 Buanderies
- 31 403 Coutures
- 31 404 Comptoir de vente ou de service
- 31 405 Studios d'artiste
- 31 406 Studios de photographie
- 31 407 Cordonneries
- 31 408 Location de vêtements
- 31 409 Magasins de vente de spiritueux, vins, bières
- 31 410 Magasins d'articles de sport et de plein air
- 31 411 Magasins d'appareils orthopédiques, audiologiques, visuelles ...
- 31 412 Magasins de musique
- 31 413 Marchands d'animaux, nourriture pour animaux

- 31 414 Taxidermistes
- 31 415 Et autres établissements similaires

31 500 BIENS D'ÉQUIPEMENTS

Correspond à des grandes surfaces

- 31 501 Meubles et appareils ménagers
- 31 502 Quincailleries
- 31 503 Concessionnaire de véhicules récréatifs (motoneige, motocyclettes, embarcations, roulottes...)
- 31 504 Vente de pièces et accessoires pour véhicules récréatifs et machineries
- 31 505 Ventes par correspondance
- 31 506 Magasins à rayons
- 31 507 Magasin général
- 31 508 Location de machineries et de matériels
- 31 509 Marché aux puces
- 31 510 Et autres établissements similaires

31 600 BIENS LIÉS À L'AUTOMOBILE

Correspond à des biens liés aux véhicules motorisés (automobile, hors-route, etc.)

- 31 601 Vente, location d'automobile et/ou camions
- 31 602 Vente, location de véhicules hors route (VTT, motoneige, etc.)
- 31 603 Atelier de peinture et débosselage
- 31 604 Détaillants en pneus et accessoires
- 31 605 Lave-autos
- 31 606 Stationnement
- 31 607 Et autres établissements similaires

31 700 SERVICES MÉDICAUX ET SOCIAUX

Correspond à des services médicaux ou sociaux

- 31 701 Cabinets de médecins
- 31 702 Cabinets de dentistes
- 31 703 Cabinets de praticiens
- 31 704 Services de santé divers
- 31 705 Cabinet de vétérinaire
- 31 706 Et autres établissements similaires

31 800 SERVICES PROFESSIONNELS, FINANCES, ASSURANCES ET AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Correspond à des services professionnels relié à la finance, assurance et immobiliers.

- 31 801 Bureau d'études, services techniques et scientifiques (bureau d'arpentage, ingénieurs, architectes, avocats, gestion ...)
- 31 802 Bureaux d'affaires
- 31 803 Bureaux de placements et services de location du personnel
- 31 804 Services d'informatique
- 31 805 Services de sécurité
- 31 806 Services de publicité
- 31 807 Banques, institutions financières, caisses et autres établissements de dépôts (inclus les fédérations)
- 31 808 Commerces quasi-bancaires (sociétés de prêts hypothécaires)
- 31 809 Autres organismes de crédit
- 31 810 Agents de change et routiers en valeurs mobilières
- 31 811 Assureurs
- 31 812 Agences immobilières
- 31 813 Et autres établissements similaires

32 000 HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Sont de ce sous- groupe les établissements d'hébergement et de restauration et autres produits d'usage d'hébergement et de restauration, tel que, sans s'y limiter :

32 001	Hôtels et motels
32 002	Auberges (25 chambres et moins)
32 003	Auberges de jeunesse
32 004	Pensions de famille
32 005	Gîte touristique
32 006	Chambres et pensions
32 007	Microbrasserie
32 008	Restaurants
32 009	Table champêtre
32 010	Traiteurs
32 011	Bars- laitiers
32 012	Bars
32 013	Salles de réception
32 014	Établissement exploitant l'érotisme
32 015	Microbrasserie
32 016	Résidence de tourisme
32 017	Et autres établissements similaires

33 000 COMMERCE ROUTIER

Ce groupe d'usages comprend les commerces destinés au transit routier

33 001	Dépanneurs
33 002	Casse-Croûte
33 003	Postes d'essence et stations-services
33 004	Ateliers de réparation et véhicules (garage)
33 005	Et autres établissements similaires

34 000 ENTREPRISE RURALE

Ce groupe d'usages comprend les entreprises et les métiers qui, par leur nature, nécessitent l'occupation de grands espaces ou occasionnent des nuisances importantes. Les métiers liés à la construction et les ateliers de réparation sont notamment inclus dans ce groupe d'usages, de même que, sans s'y limiter, la vente au détail et la réparation de véhicules lourds, machinerie et instruments aratoires, remorques, bateaux et véhicules récréatifs.

34 101	Ateliers de réparation (appareils électriques, aiguisage, affûtage, entretien de bâtiments, réparation)
34 102	Vente au détail et réparation de véhicules lourds, machinerie et instruments aratoires, embarcation nautique, remorques et véhicules récréatifs
34 103	Entrepreneur en excavation
34 104	Entrepreneur en paysagement, déneigement et terrassement
34 105	Entrepreneur général en construction
34 106	Terminus d'autobus ou d'autocar
34 107	Postes de taxi
34 108	Garages d'entretien mécanique
34 109	Et autres établissements similaires

VENTILATION DE L'USAGE PUBLIC

GROUPE 40 000 INSTITUTIONNEL ET COMMUNAUTAIRE

Établissement dont la propriété mobilière ou immobilière appartient à un organisme public, semi- public ou privé, affecté à des fins communautaires d'ordre civil, culturel ou charitable, sportif ou récréatif, administratif ou d'utilité publique.

41 000 INSTITUTIONNEL ET COMMUNAUTAIRE RÉGIONAL

41 001	Édifice provincial
41 002	Édifice fédéral
41 003	École d'enseignement
41 005	Lieux de culte
41 006	Musées
41 007	Centres de syndicat et associations professionnelles
41 008	Parc et espaces verts
41 009	Accès public à l'eau
41 010	Établissements de transport public
41 011	Dépôts et entrepôts gouvernementaux
41 012	Aéroports
41 013	Hôpital
41 014	Centre de service de santé et de service sociaux
41 015	Centre de soin de longue durée
41 016	Et autres établissements similaires

42 000 INSTITUTIONNEL ET COMMUNAUTAIRE LOCAL

42 001	Édifice municipal
42 002	Garages et ateliers de voirie
42 003	Maternelles
42 004	Écoles élémentaires- primaires
42 005	Jardins d'enfants
42 006	Garderies
42 007	Bibliothèques
42 008	Centres communautaires et associations
42 009	Organisations culturelles
42 010	Organisations de bienfaisance
42 011	Œuvres de charité
42 012	Maison de convalescence
42 013	Et autres établissements similaires

43 000 ÉQUIPEMENT ET RÉSEAU D'UTILITÉ PUBLIQUE

43 001	Réseau de téléphonie
43 002	Télécommunication (tour et réseau)
43 003	Réseau de transport d'énergie (Hydro-Québec)
43 004	Gaz naturel
43 005	Stations de pompage
43 006	Stations d'épuration
43 007	Caserne et équipement de sécurité incendie
43 008	Et autres établissements similaires servant aux mêmes fins.

VENTILATION DE L'USAGE INDUSTRIEL

GROUPE 50 000

Établissement affecté à la fabrication, à la transformation, à l'assemblage, à l'emballage, au conditionnement et la manutention de biens ou de produits de consommation ou d'équipement, qui se distingue par leur degré de nuisance :

51 000 INDUSTRIE LÉGÈRE ET ACTIVITÉ PARA-INDUSTRIELLE

Seuls sont de ce groupe les établissements industriels dont toutes les opérations sont exercées à l'intérieur d'un bâtiment fermé, pour lesquels aucune marchandise, matériaux ou matériel, n'est laissé à l'extérieur du ou des bâtiments, qui ne représentent aucun danger d'explosion ou d'incendie et qui ne produisent ni bruit, ni fumée, ni poussière, ni odeur, ni gaz, ni chaleur, ni éclat de lumière, ni vibration, ni aucune autre incommodité de quelque nature, perceptible aux limites du terrain où ils se trouvent situées. Peut comprendre, sans s'y limiter les usages suivants :

- 51 001 Entreprise manufacturière
- 51 002 Fabrication de produits de haute technologie
- 51 003 Laboratoire
- 51 004 Entrepôt et mini-entrepôt
- 51 005 Bureau administratif pour un usage nécessitant principalement de l'entreposage extérieur
- 51 006 Grossiste
- 51 007 Embouteillage d'eau

52 000 INDUSTRIES À NUISANCE LIMITÉE

Sont de ce groupe les établissements industriels répondant aux conditions des établissements du groupe Industrie légère et para-industrielle (51000), sauf pour ce qui est du bruit, dont l'intensité peut être égale à l'intensité moyenne du bruit normal de la rue et de la circulation, mesuré en décibels, aux limites du terrain et sauf pour ce qui est de la fumée, dont l'opacité peut atteindre celle du no. 1 de la Ringelmann Smoke Chart du United State Bureau of Mines, et celle du no. 2 pour une période inférieure à trois (3) minutes par demi-heure.

- 52 001 Service spécialisé de réparation et de débosselage de camions, d'autobus, de machinerie aratoire et de bateaux
- 52 002 Entreprise de nettoyage à sec et buanderie de type industriel
- 52 003 Recyclage de véhicules
- 52 004 Entreprise de transport et camionnage
- 52 005 Et autres établissement similaires

53 000 INDUSTRIES LOURDES

Sont de ce groupe les établissements industriels répondant aux conditions des établissements du groupe Industrie à nuisance limitée (52000), sauf pour ce qui est des marchandises, matériaux ou matériel, qui pourront être à l'extérieur du bâtiment principal.

En ce qui concerne le bruit, la fumée, la poussière, les odeurs, les éclats de lumière, la chaleur et les vibrations quel que soit le groupe d'industrie, le fardeau de la preuve incombe au demandeur. La Corporation peut exiger que cette preuve soit faite aussi souvent qu'elle le juge à propos. De même, elle peut exiger que les émissions incommodantes soient enrayées au moyen de dispositifs approuvés. Font partie de cette catégorie, de manière non limitative :

- 53 001 Industrie de transformation du bois et des ressources minérales
- 53 002 Industrie orientées vers le développement des nouvelles technologies environnementales
- 53 003 Industrie de valorisation et de transformation de matières résiduelles
- 53 004 Industrie de matériaux lourds
- 53 005 Abattoir
- 53 006 Scierie
- 53 007 Et autres établissement similaires

54 000 INDUSTRIE EXTRACTIVE

Sont de ce groupe, les industries d'extraction, de manutention, de raffinage, de transformation primaire des matériaux naturels extraits du sol ou du sous- sol.

- 54 001 Carrière
- 54 002 Sablière, gravière
- 54 003 Extraction de minerai
- 54 004 Captage d'eau pour la transformation alimentaire
- 54 006 Et autres établissement similaires.

VENTILATION DE L'USAGE AGRICOLE

GROUPE 60000

Sont de cette catégorie, de manière non limitative, les activités liées à la production de matières végétales ou animales, l'horticulture ou à la garde d'animaux; on distingue les groupes suivants :

61 000 LES GRANDES CULTURES

- 61 001 Ferme expérimentale
- 61 002 La culture des céréales et du fourrage
- 61 003 Les pâturages
- 61 004 Et autres établissements similaires

62 000 HORTICULTURE

Correspond, de manière non limitative, aux activités de cultures des plantes d'ornements, des jardins, culture maraîchère, potagère, etc.

- 62 001 Les cultures maraîchères
- 62 002 Les pépinières et/ou les gazonnières
- 62 003 La production d'arbres et arbustes
- 62 004 La culture en serre
- 62 005 Microculture de cannabis
- 62 006 Microculture biointensive
- 62 007 Et autres établissements similaires

63 000 L'EXPLOITATION DES ÉRABLIÈRES

Correspond, de manière non limitative, aux usages liés à l'acériculture et ses dérivés.

- 63 001 La cueillette de l'eau d'érable ou d'autres espèces et la production des produits dérivés
- 63 002 L'exploitation des érablières avec ou sans repas

64 000 GARDE ET ÉLEVAGE

Correspond à la garde et à l'élevage d'animaux domestiques, d'animaux de la ferme ou d'insectes.

- 64 001 Les chenils
- 64 002 Les chatteries
- 64 003 Les centres équestres
- 64 004 Les fermettes
- 64 005 Apiculture, grillons et autres
- 64 006 Et autres établissements similaires

VENTILATION DE L'USAGE FORESTIER

GROUPE 70 000

Ce groupe d'usages comprend l'ensemble des activités pratiquées en milieu forestier à des fins lucratives, soit plus spécifiquement l'abattage d'arbres, le scarifiage du sol et les autres activités relatives à la préparation du terrain, la plantation, l'entretien et l'éducation sur la forêt, etc.

71 000 L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

71 001 Le reboisement
71 002 Coupes partielles

72 000 PRODUIT FORESTIER NON LIGNEUX

Correspond à la cueillette, la plantation et la culture de produits forestiers non-ligneux (autre que le bois), tel que sans s'y limiter, les champignons, plantes comestibles ou médicinales.

72 001 Cueillette de produits forestier non ligneux
72 002 Plantation et culture de produits forestiers non ligneux
72 003 Et autres usages similaires